

LYON (3) =

de 1'IMMEUBLE A LYON, 2, Rue Edouard Millaud

PARDEVANT Me François DECIEUX, Notaire à LYON, soussigné,
A COMPARU :

Monsieur Raymond GREGOIRE, Administrateur d'Immeubles,
demeurant à LYON, Rue Grôlée n°9,

Agissant : au nom et comme Président de la Société anonyme "GROLEE IMMOBILIER" au capital de dix mille francs dont le siège est à LYON, 9, Rue Grôlée -
et en qualité de Syndic de l'immeuble en co-propriété sis à LYON, 2, Rue Edouard Millaud,
et en outre comme mandataire de :

1^{er} - Monsieur Marcel Camille PERROT, magasinier, demeurant à LYON, 2, Rue Edouard Millaud,
Né à CONDAMINE (Jura) le vingt huit Juillet mil neuf cent huit
Epoux de Madame André Clémentine Françoise OPERTO -
Propriétaire des lots Nos 101 - 122 et 127 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné suivant
acte sous seing privé en date à LYON, du vingt neuf
janvier mil neuf cent soixante-huit -

2^{ème} - Madame Maria CUEVAS, sans profession,
Veuve de Monsieur Tortosa MAESO, demeurant à LYON, 2, rue
Edouard Millaud,

Née à MIJAS (Espagne) le vingt et un août mil neuf cent trois.

3^{ème} - Monsieur Charles MAESO, dessinateur, demeurant à
LYON, 20, Rue Vaubecour,

Né à MELILLA (Espagne) le neuf décembre mil neuf cent vingt sept

4^{ème} - Monsieur Antoine MAESO, Staffeur, demeurant à
LYON,

Né à MELILLA (Espagne) le trente juillet mil neuf cent
quarante-quatre -

5^{ème} - Monsieur Jules MAESO, demeurant à VILLEURBANNE
(Rhône) 46, Rue A. Boutin -

Né à MELILLA (Espagne) le sept Octobre mil neuf
cent trente-six -

Co-propriétaires des lots 102 - 114 - 117 - 135 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné suivant
acte sous seing privé en date à LYON, du premier mai
mil neuf cent soixante-dix -

6^{ème} - Monsieur Henri Joseph CHAMPION, retraité,
demeurant à LYON, 2, rue Edouard Millaud, et Madame Alber-
tine Emilie DUBOIS, sans profession, son épouse, demeurant
avec lui -

Nés : Monsieur CHAMPION à ROMANS (Drôme) le vingt
trois septembre mil huit cent quatre vingt treize,

Madame CHAMPION à UNION HILL (Etats-Unis) le
vingt six juin mil neuf cent six -

Propriétaires par moitié des lots Nos 103-123 et 134 -

en vertu du pouvoir qu'ils lui ont donné suivant
acte sous seings privés en date à LYON, du vingt sept
janvier mil neuf cent soixante-huit -

7^{ème} - Monsieur Louis Marcel Emile BOURGEAT, proprié-
taire, demeurant à CHARBONNIERES LES BAINS (Rhône) -

Veuve Epoux de Madame Félicité ABRAM -

Né à LYON, deuxième, le vingt sept Octobre mil huit
cent quatre vingt quatorze -

Propriétaire des lots Nos 104 - 120 - 136 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné suivant
acte sous seing privé en date à LYON, du trente et un
janvier mil neuf cent soixante-huit -

5ent - Monsieur Gabriel Maurice EMONET, Chaudronnier,
demeurant à LYON, 2, rue Edouard Millaud,

Epoux de Madame Rolande Georgette LACAZE -

Née à LYON, deuxième arrondissement, le trois
septembre mil neuf cent trente cinq -

Propriétaire des lots numéros 105 - 115 - 130 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné
suivant acte sous seing privé en date à LYON,
du vingt sept janvier mil neuf cent soixante-
huit.

6ent - Monsieur Pierre Marie BUTHY, retraité, demeu-
rant à LYON, 2, Rue Edouard Millaud -

Epoux de Madame Léa CHASSIGNON -

Né à SAINT-APPOLINAIRE (Rhône) le vingt août
mil huit cent quatre vingt quinze -

Propriétaire des lots numéros 106 - 124 - 128 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné
suivant acte sous seing privé en date à LYON,
du vingt sept janvier mil neuf cent soixante-
huit.

7ent - Monsieur Jean MILLOT, typographe, demeurant
à LYON, 2, Rue Edouard Millaud,

Epoux de Madame Andréa Elisabeth CHARAVAY,

Né à LYON, quatrième arrondissement, le sept
juillet mil neuf cent trois -

Propriétaire des lots numéros 107 - 119 - 129 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné
suivant acte sous seing privé en date à LYON,
du vingt sept janvier mil neuf cent soixante-
huit.

8ent - Monsieur Armand BOUFFIERE, carrossier, demeu-
rant à LYON, 2, rue Edouard Millaud, époux de Madame An-
drée Constance DUTEL,

Né à GERMAGNY (Saône et Loire) le vingt sept
août mil neuf cent douze.

Propriétaire des lots numéros 108 - 118 - 126 - 133 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné
suivant acte sous seing privé en date à LYON,
du vingt six février mil neuf cent soixante-
huit.

9ent - Monsieur Louis Joseph SAGE, propriétaire,
demeurant à LYON, 2, Rue Edouard Millaud -

Epoux de Madame Marie Louise CORNELOUP -

Né à LYON, deuxième arrondissement, le trois
juin mil huit cent quatre vingt dix huit -

Propriétaire des lots numéros 109 - 125 - 131 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné
suivant acte sous seing privé en date à LYON,
du vingt sept janvier mil neuf cent soixante-
huit.

10ent - Monsieur Marcel Lucien Noël NEGRI, mécanicien en soierie, demeurant à LYON, 2, Rue Edouard Millaud -

Epoux de Madame Angèle Féliete Constance FLANDRIN *Louise*
Honorine Né à SAINT MAUR DES FOSSES (Seine) le vingt cinq décembre mil neuf cent treize -

Propriétaire des lots numéros 110 - 121 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné suivant acte sous seing privé en date à LYON, du vingt sept janvier mil neuf cent soixante-huit.

11ent - Monsieur Jean Baptiste Ernest Hippolyte GOYARD, commerçant, demeurant à LYON, 2, Rue Edouard Millaud -
 Epoux de Madame Marthe THEVENARD -

Né à MARSONNAS (Ain) le six février mil neuf cent sept -

Propriétaire des lots numéros 111 - 116 - et 132 -

en vertu du pouvoir qu'il lui a donné suivant acte sous seing privé en date à LYON, du vingt neuf janvier mil neuf cent soixante-huit.

12ent - Mademoiselle Eliane Renée GROS Lambert, coiffeuse, demeurant à LYON, 2, rue Edouard Millaud -

Née à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (Haute-Savoie)

le seize février mil neuf cent cinquante et un -

mineure émancipée suivant déclaration faite devant le Juge des Tutelles de LYON (première et deuxième section) le dix mars mil neuf cent soixante neuf -

Propriétaire des lots numéros 112 - 113 -

en vertu du pouvoir qu'elle lui a donné suivant acte sous seing privé en date à LYON, du 8

juin mil neuf cent soixante-dix -

LEQUEL es-qualités, préalablement à la modification du règlement de co-propriété de l'immeuble ci-après désigné, a exposé ce qui suit :

- EXPOSE -

L'immeuble sis à LYON, quatrième arrondissement, 2, rue Edouard Millaud, se trouve actuellement placé sous le régime de la co-propriété.

Le règlement de co-propriété de l'immeuble a été déposé aux minutes de Me CARRON, Notaire à LYON, prédécesseur immédiat de Me DECIEUX, notaire, soussigné, le trois juin mil neuf cent quarante-six, et publié au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le vingt juillet mil neuf cent quarante-six, Volume 1491 n°38.

Ce règlement ne satisfaisant plus aux prescriptions du décret du 7 Janvier 1959 et des lois subséquentes sur la publicité foncière, les co-propriétaires ont, par délibération cinq mai mil neuf cent soixante-neuf, modifié la composition des millièmes attachés aux diverses parties divisées de l'ensemble de l'immeuble, et il ont, en outre, établi ainsi qu'il suit :

- 1) la désignation générale de l'immeuble,
- 2) la composition des différents lots constituant l'im-

meuble,

3) Le tableau récapitulatif précisant la composition des lots et des droits de co-propriété afférents à chacun des propriétaires desdits lots.

Toutes les autres clauses et conditions dudit règlement de co-propriété demeureront inchangées.

PLANS

Il est demeuré annexé aux présentes :

- 1°) Un plan de situation,
- 2°) Un plan du rez-de-chaussée,
- 3°) Un plan de chacun des étages,
- 4°) Et un plan du sous-sol.

I - DESIGNATION GENERALE DE L'IMMEUBLE -

L'immeuble dont s'agit est situé à LYON, sur le quatrième arrondissement, Rue Edouard Millaud n°2 -

Il est élevé sur caves voutées, de rez-de-chaussée, trois étages et quatrième étage à usage de mansarde.

Cet immeuble paraît cadastré :

Section A - N° 452 -

Le sol de trois cent soixante mètres carrés appartient aux co-propriétaires -

Il confine :

- au nord : immeuble 4, rue Edouard Millaud,
- à l'est : propriété BOUVIER,
- au sud : propriété DUBOST -
- à l'ouest : la rue Edouard Millaud.

II - COMPOSITION DES LOTS -

L'immeuble en cause placé sous le régime de la co-propriété est divisé en : - - - - trente six lots conformément aux prescriptions du décret du 7 janvier 1959 et de la législation du 10 Juillet 1965.

LOT NUMERO CENT UN - Au rez-de-chaussée -

- appartement côté rue comprenant : trois pièces, une cuisine sans ouverture, deux alcôves et soupente sur l'allée -

avec :

- la cave n°9 devenue le lot numéro CENT VINGT DEUX,
- et le grenier n°1 devenu le lot n° CENT VINGT SEPT, (constituant l'ancien appartement n°1)

Propriétaire : Monsieur Marcel Camille PERROT, par suite de l'acquisition faite pour la Communauté légale de biens existant entre lui et Madame Andréa Clémentine Francoise OPERTO - à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à GENLIS (Côte d'Or) le neuf avril mil neuf cent trente-cinq, de Madame Marie Julie Thérèse ARNAUD, demeurant à LYON, 2, rue Edouard Millaud, veuve de Monsieur Emile Joseph FRINET, suivant contrat reçu par Me CARRON, notaire à LYON, prédécesseur immédiat du notaire

soussigné, le vingt huit mars mil neuf cent soixante et un, dont une expédition a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le cinq mai mil neuf cent soixante et un, Volume 2837 n°10.

A ce lot numéro 101, sont attachés les soixante dix huit/millièmes (78/1000) des parties communes de l'immeuble

LOT NUMERO CENT DEUX : Au rez-de-chaussée -

- appartement avec ouverture sur cour, comprenant : trois pièces, une arrière-cuisine, une alcôve, salle de bains et water-closet -

et la jouissance de la cour à usage de jardin - avec :

- la cave n°1 devenue le lot n° CENT QUATORZE,
- la cave n°4 devenue le lot n° CENT DIX SEPT,
- et le grenier n°9 devenu le lot n° CENT TRENTE CINQ, (constituant l'ancien appartement n°2)

Propriétaire : les Consorts MAESO susnommés,

en suite du décès de Monsieur MAESO Vincent, demeurant à LYON, 2, rue Edouard Millaud, survenu à PIERRE BENITE (Rhône) le premier Octobre mil neuf cent soixante-trois, laissant sa veuve et pour seuls héritiers à réserve ses trois enfants susnommés - le tout constaté dans l'acte de notoriété reçu par Me GARNIER, Notaire à MONTLUEL, le trente avril mil neuf cent soixante-huit, et dans l'attestation de propriété immobilière dressée par le même notaire, ce jourd'hui même - - - - - dont une expédition (de ce dernier acte) sera publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, en même temps que les présentes.

A ce lot numéro 102, sont attachés les soixante dix sept/millièmes (77/1000) des parties communes de l'immeuble.

LOT NUMERO CENT TROIS : Au premier étage -

- appartement sur rue comprenant : trois pièces, deux alcôves, une arrière-cuisine et water-closet -

avec :

- la cave n°10 devenue le lot n° CENT VINGT TROIS,
- le grenier n°8 devenu le lot n° CENT TRENTE QUATRE - (constituant l'ancien appartement n° 3)

Propriétaire : Mr. et Mme Henri CHAMPION par suite de l'acquisition faite de Monsieur Jean Marie Antoine RATEL, joaillier, et Madame Jeanne Marie RIMAUD, son épouse, demeurant à LYON, 1, Rue d'Ornano suivant acte reçu par ledit Me CARRON, notaire à LYON, le trois juin mil neuf cent quarante six.

Une expédition de cet acte a été publiée à LYON (premier Bureau des Hypothèques) le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante-six. Volume 1491 n°39 -

A ce lot numéro CENT TROIS, sont attachés les cent huit/millièmes (108/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT QUATRE - Au premier étage -

- un appartement sur rue et sur cour, comprenant: une pièce sur rue, une arrière-cuisine et une alcôve,
- water-closet commun entre le premier et le deuxième étage,

(constituant l'ancien appartement n° 4)

avec :

- la cave n°7 devenue le lot n° CENT VINGT,

- le grenier n°10 devenu le lot n° CENT TRENTÉ SIX -

Propriétaire : Cet appartement dépend de la Communauté légale de biens existant entre Monsieur et Madame BOURGEAT, à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de MARCY L'ETOILE (Rhône) le vingt et un septembre mil neuf cent vingt et un, par suite de l'acquisition faite par Monsieur BOURGEAT, de Monsieur Jean Marie Antoine RATEL, et Madame Jeanne Marie RIMAUD, demeurant à LYON, 1, rue d'Ornano, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire sus-nommé, le dix neuf juin mil neuf cent quarante-six.

Cet acte a été publié au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante-six, Volume 1491 n°40 -

A ce lot numéro CENT QUATRE, sont attachés les soixante dix huit/millièmes (78/1000) des parties communes de l'immeuble -

LOT NUMERO CENT CINQ - Au premier étage -

- un appartement sur cour comprenant : trois pièces, deux alcôves, hall et water-closet -

avec :

- la cave n°2 devenue le lot n° CENT QUINZE,

- le grenier n°4 devenu le lot n° CENT TRENTÉ,

(constituant l'ancien appartement n° 5)

Propriétaire : Cet appartement dépend de la Communauté légale de biens existant entre Monsieur Gabriel Maurice EMONET et Madame Rolande Georgette LACAZE, à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de LYON (quatrième arrondissement) le trois septembre mil neuf cent soixante, par suite de l'acquisition faite par Monsieur EMONET de Monsieur Joseph Louis VIAL, administrateur, suivant acte reçu par ledit Me CARRON, notaire, le vingt sept Octobre mil neuf cent soixante.

Une expédition dudit acte a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le vingt huit novembre mil neuf cent soixante, Volume 2753 n°2 -

A ce lot numéro CENT CINQ sont attachés les quatre vingt huit/millièmes (88/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT SIX - Au deuxième étage -

- un appartement sur rue comprenant: une pièce à usage

d'atelier - trois autres pièces, deux alcôves et une arrière-cuisine - water-closet -

avec :

- la cave n°11 devenue le lot n° CENT VINGT QUATRE,
- le grenier n°2 devenu le lot n° CENT VINGT HUIT -
(constituant l'ancien appartement n°6)

Propriétaire : Cet appartement dépend de la Communauté légale de biens existant entre Monsieur Pierre Marie BUTHY, et Madame Léa CHASSAGNON, son épouse, à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie de MEAUX (Rhône) le quinze septembre mil neuf cent vingt huit, par suite de l'acquisition faite par Monsieur BUTHY des Consorts RATEL, susnommés, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire à LYON, susnommé, le trois juin mil neuf cent quarante-six.

Cet acte a été publié au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante-six, Volume 1491 n°39.

A ce lot numéro CENT SIX, sont attachés les cent huit/millièmes (108/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT SEPT - Au deuxième étage -

- un appartement sur rue comprenant : une pièce, une arrière-cuisine et une alcôve -

- water-closet commun au demi palier -

avec :

- la cave n°6 devenue le lot n° CENT DIX NEUF,
- le grenier n°3 devenu le lot n° CENT VINGT NEUF -
(constituant l'ancien appartement n°7)

Propriétaire : Cet appartement dépend de la Communauté légale de biens existant entre Monsieur Jean MILLOT et Madame Andréa Elisabeth CHARAVAY, à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie du quatrième arrondissement de LYON, le vingt huit novembre mil neuf cent vingt cinq, par suite de l'acquisition faite par Monsieur MILLOT, de Monsieur et Madame RATEL, susnommés, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire à LYON, susnommé, le trois juin mil neuf cent quarante-six.

Une expédition dudit acte a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante-six, Volume 1491 n°39.

A ce lot numéro CENT SEPT, sont attachés les soixante dix huit/millièmes (78/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT HUIT - Au deuxième étage -

- un appartement sur cour comprenant : hall, trois pièces et alcôve - water-closet commun au demi palier,

avec :

- la cave n°5 devenue le lot n° CENT DIX HUIT,
- la cave n°13 devenue le lot n° CENT VINGT SIX,
- le grenier n°7 devenu le lot n° CENT TRENTE TROIS -
(constituant l'ancien appartement n°8)

Propriétaire : Cet appartement dépend de la Communauté légale de biens existant entre Monsieur Armand BOUFFIERE et Madame Andrée Constance DUTEL, son épouse, à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie du quatrième arrondissement de LYON, le douze avril mil neuf cent quarante et un, par suite de l'acquisition que Monsieur BOUFFIERE en a faite de Monsieur Emile Marius ULPAT et Madame Louise FEUILLET, son épouse, demeurant à LYON, 33, rue du Dauphiné, suivant acte reçu par ledit Me CARRON, notaire à LYON, le dix huit Octobre mil neuf cent quarante six.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le dix huit novembre mil neuf cent quarante-six - Volume I504 n°12.

A ce lot numéro CENT HUIT, sont attachés les quatre vingt sept/millièmes (87/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT NEUF - Au troisième étage -

- Un appartement sur rue, comprenant : une pièce à usage d'atelier, deux pièces, une arrière-cuisine, une alcôve et débarras ainsi qu'un water-closet -

avec :

- la cave n°12 devenue le lot numéro CENT VINGT CINQ,
- le grenier n°5 devenu le lot numéro CENT TRENTE ET

UN,

(constituant l'ancien appartement n°9)

Propriétaire - Cet appartement dépend de la Communauté légale de biens existant entre Monsieur Louis Joseph SAGE, et Madame Marie Louise CORNELOUP à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la Mairie du quatrième arrondissement de LYON, le dix huit février mil neuf cent vingt deux - par suite de l'acquisition que Monsieur SAGE en a faite de Monsieur et Madame RATEL, susnommés, suivant acte reçu par Me CARRON, notaire à LYON, susnommé, le trois juin mil neuf cent quarante-six.

Une expédition dudit acte a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le vingt neuf juillet mil neuf cent quarante-six, Volume I491 n°39 -

A ce lot numéro CENT NEUF, sont attachés les cent huit/millièmes (108/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT DIX - Au troisième étage -

- Un appartement sur rue comprenant : une pièce à usage d'atelier, une alcôve, une arrière-cuisine -

avec :

- la cave n°8 devenue le lot numéro CENT VINGT ET UN -

(constituant l'ancien appartement formant le lot n°12 attribué par Monsieur le Conservateur des Hypothèques) -

Propriétaire : Cet appartement appartient en pleine propriété à Monsieur Marcel NEGRI, pour l'avoir recueilli dans la succession de Monsieur Antoine NEGRI, et de Madame Angèle Félicie Constance FLANDRIN, ses père et mère, tous

deux décédés;

le laissant pour seul héritier à réserve ainsi que ces faits sont constatés dans une attestation notariée dressée par Me RESILLOT et Me MARMEY, Notaires à LYON, le trente mai mil neuf cent soixante-deux.

Cette attestation a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le dix juillet mil neuf cent soixante deux Volume 3045 n°14.

A ce lot numéro CENT DIX, sont attachés les quarante neuf/millièmes (49/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT ONZE - Au troisième étage -

- un appartement sur rue comprenant : une pièce sur cour, une arrière-cuisine, une alcôve, salle de bains et water-closet -

avec :

- une cave n°3 devenue le lot numéro CENT SEIZE,

- et le grenier n°6 devenu le lot numéro CENT DIX NEUF

Deux (constituant l'ancien appartement n°11) -

Propriétaire : Monsieur GOYARD est propriétaire par suite de l'acquisition faite de Monsieur Jean Robert PENON, Directeur de Comptabilité, demeurant à GRASSE, suivant acte reçu Me ALLE GRET, Notaire à LYON, le trois novembre mil neuf cent soixante quatre, dont une expédition a été publiée à LYON (premier Bureau des Hypothèques) le sept décembre mil neuf cent soixante-quatre, Volume 3528 n°37 -

A ce lot numéro CENT ONZE, sont attachés les quatre vingt huit/millièmes (88/1000) des parties communes.

LOT NUMERO CENT DOUZE - Au quatrième étage -

- une mansarde ouvrant sur le toit côté cour -

- avec droit au water-closet commun dans l'escalier.

(constituant l'ancien grenier n°11) (partie du lot 13 attribué par le Conservateur) -

Propriétaire : Cette mansarde appartient à Mademoiselle GROSLAMBERT, pour l'avoir acquise de Madame Danielle Marie VADON, commerçante, épouse de Monsieur Gérard Robert LANSARD, demeurant à LYON, 1, Rue d'Austerlitz, suivant acte reçu par Me BONNETON, Notaire à CALUIRE ET CUIRE (Rhône) le vingt-cinq juin mil neuf cent soixante-neuf, dont une expédition a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de LYON, le douze septembre mil neuf cent soixante-neuf, Volume 4862 n°6 -

À ce lot numéro CENT DOUZE, sont attachés les quinze/millièmes (15/1000) des parties communes.

LOT NUMERO CENT TREIZE - Au quatrième étage -

- une mansarde ouvrant sur une petite cour côté Est (partie du lot 13 attribué par le Conservateur)
(constituant l'ancien grenier n°12) -

Propriétaire : Cette mansarde appartient à Mademoiselle GROSLAMBERT, ainsi qu'il est expliqué pour le lot numéro CENT DOUZE -

À ce lot numéro CENT TREIZE, sont attachés les quinze/millièmes (15/1000) des parties communes.

LOT NUMERO CENT QUATORZE -

- une cave au sous-sol portant le numéro 1 -

Propriétaire : Cette cave appartient aux Consorts MAESO, susnommés, déjà propriétaires du lot numéro CENT DEUX - de la même façon -

À ce lot n° CENT QUATORZE est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT QUINZE -

- une cave au sous-sol portant le numéro 2 -

Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté EMONET-LACAZE, susnommée, déjà propriétaire du lot numéro CENT CINQ - de la même façon -

À ce lot n° CENT QUINZE, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT SEIZE -

- une cave au sous-sol portant le n°3 -

Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté GOYARD-DEBOURG, sus-nommée, déjà propriétaire du lot n° CENT ONZE - de la même façon -

À ce lot n° CENT SEIZE, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes.

LOT NUMERO CENT DIX SEPT -

- une cave au sous-sol portant le n°4 -

Propriétaire : Cette cave appartient aux Consorts MAESO, susnommés - - - - - déjà propriétaires du lot n° CENT DEUX - de la même façon,

À ce lot n° CENT DIX SEPT, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes.

LOT NUMERO CENT DIX HUIT -

- une cave au sous-sol portant le n°5 -

Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté BOUFFIERE - DUTEL, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT HUIT - de la même façon -

A ce lot n° CENT DIX HUIT, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT DIX NEUF -
 - une cave au sous-sol portant le n°6 -
Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté MILLOT-CHARAVAY, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT SEPT - de la même façon -
 A ce lot n° CENT DIX NEUF, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT VINGT -
 - une cave au sous-sol portant le n°7 -
Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté BOURGEAT-ABRAM, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT QUATRE - de la même façon -
 A ce lot n° CENT VINGT, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT VINGT ET UN -
 - une cave au sous-sol portant le n°8 -
Propriétaire : Cette cave appartient à Monsieur NEGRI, susnommé, déjà propriétaire du lot n° CENT DIX - de la même façon -
 A ce lot n° CENT VINGT ET UN, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT VINGT DEUX -
 - une cave au sous-sol portant le n° 9 -
Propriétaire : Cette cave appartient à la Communauté PERROT-OPERTO, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT UN - de la même façon -
 A ce lot numéro CENT VINGT DEUX, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT VINGT TROIS -
 - une cave au sous-sol portant le n°10 -
Propriétaire : Cette cave appartient pour moitié à chacun de Monsieur et Madame CHAMPION, susnommés, déjà propriétaires du lot numéro CENT TROIS -
 A ce lot numéro CENT VINGT TROIS, est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT VINGT QUATRE -
 - une cave au sous-sol portant le n°11 -
Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté BUTHY-CHASSIGNON, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT SIX - de la même façon -
 A ce lot n° CENT VINGT QUATRE est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -
LOT NUMERO CENT VINGT CINQ -
 - une cave au sous-sol portant le n°12 -
Propriétaire : Cette cave dépend de la Communauté SAGE-CORNELOUP, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT NEUF - de la même façon -
 A ce lot n° CENT VINGT CINQ est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT VINGT SIX -

- une cave au sous-sol portant le n°13 -

Propriétaire - Cette cave dépend de la Communauté BOUFFIERE-DUTEL, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT HUIT - de la même façon -

A ce lot n° CENT VINGT SIX est attaché un/millième (1/1000) des parties communes.

LOT NUMERO CENT VINGT SEPT -

- un grenier n°1 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté PERROT-OPERTO, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT UN - de la même façon -

A ce lot n° CENT VINGT SEPT est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT VINGT HUIT -

- un grenier n°2 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté BUTHY-CHASSIGNON, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT SIX - de la même façon -

A ce lot n° CENT VINGT HUIT est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT VINGT NEUF -

- un grenier n°3 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté MILLOT-CHARAVAY, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT SEPT - de la même façon -

A ce lot n° CENT VINGT NEUF est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE -

- un grenier n°4 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté EMONET-LACAZE déjà propriétaire du lot n° CENT CINQ - de la même façon -

A ce lot n° CENT TRENTE est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE ET UN -

- un grenier n°5 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté SAGE-CORNELOUP, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT NEUF - de la même façon -

A ce lot n° CENT TRENTE ET UN est attaché un/millième (1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE DEUX -

- un grenier n°6 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté GOYARD - DEBOURG, susnommée -

(1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE-TROIS -

- un grenier n°7 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier dépend de la Communauté BOUFFIERE-DUTÉL, susnommée, déjà propriétaire du lot n° CENT HUIT -- de la même façon --

115011

(1/1000.) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE-QUATRE -

- un grenier n°8 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier appartient à Monsieur et Madame CHAMPION, susnommés, déjà propriétaires du lot numéro CENT TROIS, de la même façon -

A ce lot n^o. CENT TRENTE QUATRE

(1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE-CINQ -

- un grenier n°9 situé au quatrième étage -

Propriétaire : Ce grenier appartient aux Consorts MAESO, susnommés, déjà propriétaires du lot n° CENT DEUX, de la même façon -

A ce lot n° CENT TRENTE CINQ est attaché un/millième

(1/1000) des parties communes -

LOT NUMERO CENT TRENTE-SIX

- un grenier n°10 situé au quatrième étage -

Propriétaire - Ce grenier dépend de la Communauté
BOURGEAT - ABRAM, susnommée, déjà propriétaire du lot n°
CENT QUATRE - de la même façon.

A ce lot n° CENT TRENTE SIX est attaché un/millième

(1/1000) des parties communes -

III - Tableau récapitulatif de la composition des lots et droits de co-propriété :

Le tableau ci-après résume la composition des différents lots et fixe les droits de chacun des propriétaires desdits lots dans la co-propriété indivise des parties et choses communes de l'immeuble, droits exprimés en millièmes.

[illegible]

TABLEAU GENERAL
DES PARTIES DIVISES PAR ETAGE ET REPARTITION DES CHARGES

Le tableau ci-après fixe la composition des différents lots et groupe de lots et précise les droits et charges de chacun des co-propriétaires -

1	2	3	4	5	6	
Situation	Nos	DESIGNATION	Parties	NOMS	LOTS	Millièmes
escalier		ancienne	communes		REUNIS	Quotités
unique			anciennes			nouvelles
			quotités			
R.de Ch	101	Appart. 1	8/100	PERROT	Lots	101 76 78)
						122 1 (80
"	102	Appart. 2	8/100	MAESO	Lots	102 75 77)
						114 1 (80
						117 1 (
						135 1 (
1er ét.	103	Appart. 3	11/100	CHAMPION	Lots	103 106 108)
						123 1 (110
						134 1 (
"	104	Appart. 4	8/100	BOURGEAT	Lots	104 76 78)
						120 1 (80
						136 1 (
"	105	Appart. 5	9/100	EMONET	Lots	105 86 88)
						115 1 (90
						130 1 (
2ème ét.	106	Appart. 6	11/100	BUTHY	Lots	106 106 108)
						124 1 (110
						128 1 (
"	107	Appart. 7	8/100	MILLOT	Lots	107 76 78)
						119 1 (80
						129 1 (
	108	Appart. 8	9/100	BOUFFIERE	Lots	108 85 87)
						118 1 (
						126 1 (90
						133 1 (
3ème ét.	109	Appart. 9	11/100	SAGE	Lots	109 86 108)
						125 1 (110
		N°				131 1 (
	110	Appart. Lot 12	5/100	NEGRI	Lots	110 47 49)
						121 1 (50
	111	Appart. n° 11	9/100	GOYARD	Lots	111 86 88)
						116 1 (90
						132 1 (
4ème ét.	112	Grenier 112	1,5/100	GROSLAMBERG	Lot	112 15 15
	113	Gr. 12 Lot 13	1,5/100	"	Lot	113 15 15
Sous-sol	114	cave	1	MAESO	Lot	114 1
	115	"	2	EMONET	Lot	115 1
	116	"	3	GOYARD	Lot	116 1

1	2	3	4	5	6	7
Sous-sol	117	cave	4	MAESO	Lot	117
	118	"	5	BOUFFIERE	Lot	118
	119	"	6	MILLOT	Lot	119
	120	"	7	BOURGEAT	Lot	120
	121	"	8	NEGRI	Lot	121
	122	"	9	PERROT	Lot	122
	123	"	10	CHAMPION	Lot	123
	124	"	11	BUTHY	Lot	124
	125	"	12	SAGE	Lot	125
	126	"	13	BOUFFIERE	Lot	126
	127	grenier	1	PERROT	Lot	127
	128	"	2	BUTHY	Lot	128
	129	"	3	MILLOT	Lot	129
	130	"	4	EMONET	Lot	130
	131	"	5	SAGE	Lot	131
	132	"	6	GOYARD	Lot	132
	133	"	7	BOUFFIERE	Lot	133
	134	"	8	CHAMPION	Lot	134
	135	"	9	MAESO	Lot	135
	136	"	10	BOURGEAT	Lot	136
TOTAL ! MILLE/MILLIEMES						1000/1000

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au deuxième Bureau des Hypothèques de LYON.

- ELECTION DE DOMICILE -

Monsieur GREGOIRE, es-qualités, fait élection de domicile à LYON, 26, Cours Lafayette, en l'Etude de Me DECIEUX, Notaire soussigné.

DONT ACTE,

FAIT ET PASSE à LYON, 26, Cours Lafayette,
En l'Etude de Me DECIEUX, Notaire soussigné,
L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-NEUF, DIX -
LE VINGT CINQ JUIN -

Lecture faite, Monsieur GREGOIRE, es-qualités, a signé avec le notaire.

Signé : GREGOIRE - et DECIEUX, ce dernier Notaire -
ENREGISTRE A LYON PART-DIEU, le dix sept juillet mil
neuf cent soixante-dix -

Bordereaux 449 N°6 -

Reçu: cinquante francs -

Le Receveur signé: illisiblement -

- EOPIE CONFORME -

DECIEUX

NOTAIRE

26, Cours Lafayette, 26

= LYON (3) =